



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 213.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GRAYDON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 213 — *Loi sur les droits et la protection des aînés/The Seniors' Rights and Elder Abuse Protection Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. BJORNSON pour la reprise du débat.

MM. FRIESEN, PETERSEN, BRIESE, WIEBE et CULLEN ainsi que M. le *ministre* SARAN interviennent. M^{me} la *ministre* WIGHT exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} HOWARD présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : Soutien face à un système universel fort de services de garde d'enfants

Attendu :

qu'il est essentiel que les parents aient accès à des services abordables de qualité en matière de garde d'enfants afin de pouvoir choisir de travailler, de suivre des cours ou de mettre à niveau leurs compétences et que de tels choix contribuent à l'économie du Manitoba;

que l'opposition officielle a récemment révélé qu'elle avait l'intention de réduire le nombre de places abordables en garderie et de favoriser les garderies privées à but lucratif, mesure qui compromettrait les 29 000 places abordables que le gouvernement provincial a aidé à mettre en place à l'intention des familles au cours de la dernière décennie;

que le leader de l'opposition officielle s'est attaqué aux services universels et abordables de garde d'enfants par le passé, comme lorsqu'il était ministre au sein du gouvernement Filmon et que le Manitoba a été la seule province à utiliser son droit de veto contre le programme national de garderies proposé par le gouvernement fédéral ou encore lorsqu'en 2006, il a appuyé le gouvernement Harper dans sa décision d'annuler l'entente de 176 millions de dollars conclue avec la province visant la mise en œuvre d'un tel programme;

que le dernier gouvernement provincial conservateur a réduit de 8 millions de dollars le fonds réservé aux garderies et qu'il a réduit de 50 % les subventions d'exploitation réservées aux prématernelles;

que l'établissement d'un système de services de garde d'enfants privé et à but lucratif entraînerait une augmentation de plus du double des frais que les familles paient actuellement, ce qui nuirait davantage aux familles à faible revenu;

que depuis 1999, le gouvernement provincial a accordé du financement permettant de presque doubler le nombre de places disponibles dans les garderies au Manitoba et qu'il a un plan à long terme qui vise à financer des services abordables de garde d'enfants pour toutes les familles qui en ont besoin;

que le gouvernement provincial a récemment réaffirmé son intention de financer 5 000 places supplémentaires dans les garderies et de construire ou agrandir des garderies partout au Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exprime son soutien face à un système universel fort de services de garde d'enfants qui vient en aide aux familles manitobaines, qui permet aux parents de travailler ou de poursuivre leurs études et qui investit dans l'avenir des enfants de la province;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer à assurer l'essor du système universel de services de garde d'enfants au Manitoba plutôt que de réduire drastiquement le nombre des places disponibles dans les garderies au profit d'un système privé.

Il s'élève un débat.

M^{me} HOWARD, MM. WISHART, WIEBE et MARTIN, M^{me} la ministre WIGHT ainsi que M. GERRARD interviennent. M. EWASKO exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à installer un passage piétonnier à l'intersection de la route n^o 10 et de l'avenue Victor à Onanole afin de remplacer le passage pour piétons actuel. (L. Bryson, T. Bryson, D. Wiebe et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n^o 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (D. Bates, C. Gavran, A. DePaulo et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (H. Hastman, C. Nordstrom, R. Loudon et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (R. Minish, A. Harris, D. Brown et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ordonner à Hydro-Manitoba de collaborer dès maintenant avec le Manitoba Bipole III Landowners Committee (MBLC) et la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations (CAEPLA) afin de négocier une entente équitable répondant aux nombreuses préoccupations légitimes des familles d'agriculteurs touchées par la ligne de transmission Bipole III. (D. Donald, A. J. Mason, G. Jobin et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. PIWNIUK, M^{mes} HOWARD et DRIEDGER, M^{me} la ministre BLADY ainsi que M. EICHLER font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les mesures du gouvernement visant l'amélioration de parcs et la création d'aires protégées sera examinée le mardi 30 juin 2015.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre ALLUM voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 22 — *Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act*.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO intervient. L'Assemblée convient de permettre à ce dernier de poser des questions au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 14 h 52, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid